

Embargo: 5 juin, 16.00 h

Seul le texte parlé fait foi

Discours du Conseiller fédéral René Felber,

Chef du Département fédéral des affaires étrangères de  
Suisse, à l'occasion de l'ouverture de la Deuxième Réunion  
de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE,

Copenhague, le 5 juin 1990

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi en premier lieu de remercier le Gouvernement danois de l'hospitalité qu'il nous offre ici à Copenhague. Mes remerciements vont également au Secrétariat exécutif qui, grâce à son travail assidu des derniers mois, peut nous accueillir ici.

L'an dernier à Paris, lors de l'ouverture de la première réunion de la Conférence sur la dimension humaine, la France, pays hôte nous invitait à célébrer avec elle le Bicentenaire de la Révolution française. Proclamés solennellement en 1789, les droits de l'homme, trop souvent invoqués en vain, retrouvent un champ d'application à l'échelle de notre continent. J'en veux pour preuve les transformations et révolutions pacifiques en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en République démocratique allemande, en Bulgarie ainsi que la chute de la dictature en Roumanie.

Il en va de même avec les changements en Union soviétique. Autant d'événements qui nous confirment d'une façon à la fois impressionnante et émouvante que les principes de la déclaration des droits de l'homme demeurent ancrés dans la conscience collective de l'Europe.

Animés de ces principes, depuis le siècle des lumières, des femmes et des hommes s'emploient à substituer le droit à la force. Aujourd'hui, nous estimons qu'il est tout à fait normal que le citoyen doive être protégé contre le risque d'excès que pourrait développer un pouvoir tentaculaire et arbitraire de l'Etat, cet Etat, qui, précisément, est appelé à assurer en dernier ressort le respect de la liberté et des droits individuels.

Cette conception d'un Etat libéral et d'une société ouverte s'est développée petit à petit en Occident, non sans avoir, il est vrai, connu des hauts et des bas. Notre idée de l'Etat et de la société nous semble si naturelle que nous la souhaitons à tous les Etats. Aujourd'hui, l'Europe tout entière semble vouloir l'adopter puisque les révolutions venant de se produire en Europe centrale et orientale tendent à l'instauration des dites libertés fondamentales.

Monsieur le Président,

Les révolutions dont je viens de parler ont aussi pour corollaire la disparition de la division artificielle du continent européen. Les peuples d'Europe veulent assumer leurs propres destinées et faire plein usage du droit à l'autodétermination, confirmé solennellement dans l'Acte final d'Helsinki, un droit qui acquiert dès lors sa véritable signification. L'Europe franchit donc, au seuil des années quatre-vingt-dix une étape capitale de son histoire qu'il nous appartient de consolider et de rendre irréversible.

La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe a certes contribué à la réalisation des profondes transformations des pays de l'Europe centrale et orientale. Mais ces transformations ont aussi pu voir le jour grâce aux changements enregistrés en URSS. D'Helsinki à Copenhague, soit en quinze ans, on constate que la libre circulation des personnes, de l'information et des idées ne demeurent plus la seule affaire des chancelleries, mais commence de s'appliquer à tous les individus, de manière directe et tangible. Dans ce context, le document de Vienne constitue un nouveau pas supplémentaire dans l'application des grands principes de l'Acte final notamment grâce au mécanisme de contrôle introduit dans le domaine de la dimension humaine. Ainsi, il est généralement admis que dénoncer une violation des droits de l'homme ne constitue plus pour certains pays une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat.

Monsieur Le Président,

La Suisse juge très utile l'évaluation du fonctionnement du mécanisme qui constitue, à l'heure actuelle, le plus petit commun dénominateur entre des Etats se réclamant d'une civilisation commune. Cependant, ce mécanisme devrait pouvoir être complété par un système d'observation que nous cherchons à établir dans la dimension humaine. Aussi ma délégation va-t-elle s'engager, au cours des débats de Copenhague, en faveur d'une proposition dans ce sens, co-parrainée par les pays neutres et non-alignés. Par le biais de ce projet, nous prévoyons que tout Etat pourra, s'il n'est pas satisfait des informations obtenues dans le cadre du mécanisme, demander l'envoi d'observateurs en tout lieu du territoire d'un autre Etat, afin d'examiner des cas et des situations relevant des engagements pris dans le cadre de la dimension humaine de la CSCE.

Lors de la première réunion à Paris, la Suisse a présenté un projet stipulant l'envoi d'observateurs lors de procès. Ce projet a rencontré un accueil encourageant. Nous pensons qu'il constitue un maillon dans la chaîne des vérifications devant permettre l'établissement d'un vaste réseau de mesures de confiance.

Si le vent de liberté qui souffle depuis l'année dernière rapproche les peuples de toute l'Europe, d'autres difficultés surgissent d'ores et déjà. C'est ainsi que les problèmes des minorités interpellent de plus en plus l'opinion publique et les autorités. Certains événements de ces derniers mois nous ont brutalement rappelé que le rétablissement des libertés n'est pas pour autant synonyme de la cohabitation en bonne intelligence entre différents groupes ethniques, linguistiques, culturels ou religieux. Cet état de fait ne peut pas nous laisser indifférents.

De tout temps, la Suisse a été confrontée aux problèmes des minorités. Depuis des siècles, des communautés parlant des langues différentes et appartenant à des groupes culturels et religieux distincts, vivent côte à côte. La Suisse est l'émanation même du principe qui permet l'affirmation des minorités et de leur dynamique propre. Ceci explique son approche traditionnelle qui consiste à respecter la diversité ethnique, chez elle comme ailleurs, en tant qu'apport à la communauté. L'Europe ne peut que s'enorgueillir de sa diversité ethnique, linguistique, culturelle et religieuse, qui témoigne de son patrimoine. Il est par conséquent essentiel que le pluralisme ethnique et culturel puisse s'épanouir en Europe.

Je vous invite donc à envisager l'introduction, dans le cadre de la dimension humaine de la CSCE, de procédures et mécanismes pour régler les problèmes de minorités. En effet, une société qui se veut démocratique, ne le sera vraiment qu'en accordant toutes les libertés fondamentales à ses minorités.

De nombreuses propositions allant dans ce sens seront déposées lors de cette conférence. A ce propos, j'aimerais simplement rappeler l'existence d'un mécanisme institutionnel qui a fait ses preuves dans nombre de pays en garantissant l'intégrité des minorités. Je veux parler ici du fédéralisme.

Monsieur le Président,

La Suisse est donc d'avis que le traitement des minorités doit figurer parmi nos préoccupations majeures à Copenhague. Il ne suffit cependant pas de faire un constat. En effet, avant de prendre le chemin qui nous mènera vers une Europe où les diverses communautés ethniques cohabiteront en pleine harmonie, nous devons examiner minutieusement les problèmes, en favorisant le dialogue notamment. Aussi, la Suisse va-t-elle déposer une proposition invitant les Etats participants à recommander au sommet, prévu pour cet automne, de délivrer un mandat en vue de la tenue d'une réunion consacrée aux questions des minorités en Europe. Le cas échéant, mon pays serait honoré d'accueillir, au cours de la première moitié de 1991, une telle réunion sous le signe du dialogue et de la réflexion.

J'ai bon espoir que notre Conférence nous permettra d'entreprendre le pas décisif vers un système qui assure les libertés de chaque individu. Elle doit le faire d'entente avec d'autres enceintes dont la vocation première réside dans la mise en oeuvre des droits de l'homme.

Je pense principalement au Conseil de l'Europe à Strasbourg qui a établi des normes particulièrement strictes et propres à nous servir de modèles.

Je formulerai, en guise de conclusion, quelques observations sur les perspectives de la CSCE. Celles-ci sont réjouissantes. En effet, la précipitation des événements de ces derniers mois justifie la convocation d'un sommet extraordinaire appelé à examiner l'évolution équilibrée des trois corbeilles.

Ainsi, dans la première corbeille, on semble être sur le point de réaliser des progrès substantiels. La Suisse appelle de ses vœux la conclusion d'un traité sur la réduction des armes conventionnelles en Europe, traité escompté pour cette année encore. Je voudrais ensuite souligner l'importance que la Suisse accorde aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité auxquelles mon pays participe activement.

A l'instar des autres pays Neutres et Non-alignés, la Suisse est prête, après la conclusion d'un traité sur les Forces Conventionnelles en Europe, à participer à des négociations ultérieures réunissant sous un seul toit les deux négociations en cours à Vienne. Le sommet devrait ainsi donner des directives sur l'avenir de l'ensemble de la maîtrise des armements en Europe. Un nouveau mandat de négociation auquel s'associeraient tous les Etats participants, pourrait être élaboré, puis adopté à Helsinki, en 1992. Parvenir à une Europe dont la sécurité repose sur des doctrines et des forces armées strictement défensives, voilà l'objectif qui nous tient à coeur.



Dans la deuxième corbeille, il a été récemment admis à Bonn que les rapports et échanges économiques doivent se dérouler selon les principes de l'économie de marché. Ce saut qualitatif devra être réaffirmé lors du sommet. Enfin, le principe d'élections libres devra être inscrit dans la troisième corbeille. Comme je l'ai déjà mentionné, le sommet doit donner un mandat pour convoquer une conférence consacrée aux minorités en Europe.

Le sommet posera ainsi un jalon supplémentaire vers la construction d'un continent plus démocratique, donc plus stable, vers une société européenne plus ouverte, donc plus libre.

On évoque également l'éventualité de renforcer le rôle de la CSCE, de lui conférer un caractère institutionnel permanent. A cet égard, je voudrais rappeler que la Suisse a toujours apprécié la souplesse qui a caractérisé la CSCE jusqu'ici et qui en a fait le succès.

Cette flexibilité doit être maintenue à tout prix. Ceci dit, je peux fort bien imaginer des rencontres des ministres des affaires étrangères à intervalles réguliers et l'établissement d'une agence de vérification ainsi que la création d'un centre de prévention de conflits. Dans le contexte d'un tel centre, le système de règlement pacifique des différends pourrait trouver un fondement bien défini.

Depuis le début du processus de la CSCE, la Suisse s'est engagée en faveur de ce principe qu'elle considère comme un élément-clé de tout système de sécurité collective. Celui-ci apparaît comme le corollaire du non-recours à la force.

C'est à la lumière de ces données favorables que la Suisse a intensifié dernièrement ses efforts, en vue de la rencontre de La Valette.

Dans le climat qui règne actuellement, nous pouvons envisager avec optimisme la poursuite de la Conférence sur la dimension humaine. Après Copenhague, Moscou constituera la prochaine étape de notre Conférence. Il est indispensable que l'élan qui nous anime actuellement se maintienne jusqu' à la rencontre de Moscou, conférence qui s'annonce comme le symbole d'une ère nouvelle.

Je souhaite que la Conférence Copenhague consacre les espoirs que nous mettons en elle. Nous nous devons de mettre à profit les conditions actuelles et de resserrer notre coopération dans la dimension humaine. Il en va de l'essence même de notre civilisation européenne, faite d'hommes responsable dans une société garantissant l'exercice de libertés pleinement assumées.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Bern, den 05.06.1990

Informations- und Pressedienst

1.A.22.14.7.6.-SRA

V E R S A N D L I S T E

BEY 6. Juni 90 -8

Betrifft:Discours du BRF à l'occasion de l'ouverture de la Deuxième Réunion de la  
Conférence sur la dimension humaine de la CSCE, Copenhague, le 5 juin 1990DIPLOMATISCHE VERTRETUNGEN

Abidjan	Djeddah	New York / UNO
Abu Dhabi	Dublin	Oslo
Addis Abeba	Guatemala	Ottawa
Akkra	Hanoi	Panama
Algier	Harare	Panmunjom
Amman	Havanna	Paris
Ankara	Helsinki	Paris / OECD
Asuncion	Islamabad	Paris / UNESCO
Athen	Jakarta	Prag
Bagdad	Kairo	Pretoria
Bangkok	Khartoum	Quito
Beijing	Kigali	Rabat
Beirut	Kinshasa	Rom
Belgrad	Kopenhagen	San José
Berlin DDR	Kuala Lumpur	Santiago de Chile
Bogota	Kuwait	Singapur
Bonn	Lagos	Sofia
Brasilia	La Paz	Stockholm
Brüssel	Lima	Strassburg / Europarat
Brüssel / Mission	Lissabon	Söul
Budapest	London	Tananarive
Buenos Aires	Luanda	Teheran + Fremde Inter.
Bukarest	Luxembourg	Tel-Aviv
Canberra	Madrid	Tokio
Caracas	Manila	Tripolis
Colombo	Maputo	Tunis
Conakry	Mexico	Warschau
Dakar	Monrovia	Washington
Damaskus	Montevideo	Wellington
Dar es Salaam	Moskau	Wien
Den Haag	Nairobi	Yaoundé
Dhaka	New Delhi	

Genf / IO

GENERALKONSULATE:

Hong Kong	97 Vertretungen
Mailand	+ 5 Generalkonsulate
München	—
New York	102 total
Frankfurt	=====